

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 15 décembre 2023**

**Délibération CA\_20231215\_005**

**Institution d'une réserve citoyenne au sein du SDIS**

**VOTE : adopté à l'unanimité**

**4 membre(s) étant absent(s)**

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 28 novembre 2023 ;

Vu l'avis du comité consultatif des sapeurs pompiers volontaires en date du 28 novembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours en date du 30 novembre ;

Considérant les échanges avec l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Indre ;

Considérant la consultation du réseau associatif départemental des acteurs de la sécurité civile ;

Considérant l'intérêt pour le SDIS d'instituer une réserve citoyenne ;

Considérant l'empêchement du président du conseil d'administration et de son premier vice-président ;

## **DECIDE :**

**Article 1er.** Une réserve citoyenne est instituée au sein du SDIS de l'Indre et le président du conseil d'administration en devient l'autorité de gestion.

**Article 2.** Le règlement intérieur de la réserve citoyenne, ci annexé, est approuvé.

**ROUSSEAU Pierre**